



Direction
Référence : EAU-AUT-23-0925
Dossier suivi par : Service autorisations - VDO
Tel.: 24556 - 922 (08:30 - 11:30)
Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale de
Groussbus-Wal
1, rue de Bastogne
L-9154 Grosbous

Signé à Esch-sur-Alzette

Affichage final Art. 24 §2



Requérant(s)	Monsieur Mike Mergen
Objet	Gestion des eaux dans le cadre de la construction d'un mur de soutènement et de la rénovation d'une grange à Buschrodt
Localité(s)	Buschrodt
Commune(s)	Groussbus-Wal

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage. Après l'affichage, je vous prie de bien vouloir nous retourner les documents y afférents.

Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Christian Reuter
Service autorisations

Annexes :

- Copie de la décision ministérielle
- Documents vérifiés